

ARRETE N° 0259 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année 2020-2021

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU BOUNKANI CHEF-LIEU BOUNA

DRENET-FP BOUNA

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) NIAMOIN de Niamoué Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

EPP KOUAME FOULE DE NIAMOUE ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



13 OCT. 2020

Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0258 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DE LA BAGOUÉ CHEF-LIEU BOUNDIALI

DRENET-FP BOUNDIALI

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) BELE de Boundiali Commune, change de dénomination et devient :

EPP LENISSONGUI COULIBALY DE BOUNDIALI ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0257 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :


REGION DE LA BAGOUÉ CHEF-LIEU BOUNDIALI

DRENET-FP BOUNDIALI

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire (EPP 1 et 2) SISSEDOUGOU de Ganaoni Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :
GROUPE SCOLAIRE AMADOU GON COULIBALY DE SISSEDOUGOU ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0256 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année 2020-2021

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DE GBÊKE CHEF-LIEU BOUAKE

DRENET-FP BOUAKE 2

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) KONANKOKOTIKRO de BODOKRO Commune, change de dénomination et devient : **EPP DE KOKOTIKRO** ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0255 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU MORONOU CHEF-LIEU BONGOUANOU

DRENET-FP BONGOUANOU

Article 1 : au titre de l'année **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) KONGOTI-AKPIBO de M'Batto Sous-Préfecture, change de dénomination et devient : **EPP D'AKPIBO** ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0253 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DE L'AGNEBY-TIASSA CHEF-LIEU AGBOVILLE

DRENET-FP AGBOVILLE

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) AHONDO de Taabo Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

EPP BANDAMAN KACOU MAURICE D'AHONDO ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
CONSEIL REGIONAL	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

 - 0 2 5 2 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Préscolaire et Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS)
;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU SUD-COMOE CHEF-LIEU ABOISSO

DRENET-FP ABOISSO

Article 1: au titre de l'année **2020-2021**, le GROUPE SCOLAIRE AKROABA (Préscolaire, EPP 1 et 2) de Bongo Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

GROUPE SCOLAIRE AKAHOVA MICHEL D'AKROABA (Préscolaire, EPP 1 et 2) ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE	1
FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0251 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination des établissements publics
d'enseignement **Primaire** au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

DRENET-FP ABIDJAN 4

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021** le Groupe Scolaire PK 18 (EPP 1, 2, et 3) d'Anyama Commune, change de dénomination et devient :

GROUPE SCOLAIRE ABBE-BROU ELYSEE D'ABEBROUKOI (EPP 1, 2 et 3) ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0250 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-473 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Second Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

DRENET-FP ABIDJAN 2

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Préscolaire REGIONALE 2 de TREICHVILLE AVENUE 16, change de dénomination et devient :

PRESCOLAIRE AMI TOUNKARA DE TREICHVILLE AVENUE 16 RUE 44 ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



13 OCT. 2020

Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
DISTRICT	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0248 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT, 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2019-2020**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DE L'INDENIE-DJUABLIN CHEF-LIEU ABENGOUROU

DRENET-FP ABENGOUROU

Article 1 : au titre de l'année 2019-2020, l'Ecole Primaire Publique (EPP) BETTIE VILLAGE de Bettié Commune, change de dénomination et devient :

EPP EGOUA BENIE DE BETTIE ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DEL**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



13 OCT. 2020

Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DEL	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
CONSEIL REGIONAL	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0247 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT, 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DE L'INDENIE-DJUA BLIN CHEF-LIEU ABENGOUROU

DRENET-FP ABENGOUROU

Article 1 : au titre de l'année **2020-2021**, le Groupe Scolaire MOSSIKRO 1 et 2 d'Abengourou Commune, change de dénomination et devient :

GROUPE SCOLAIRE (EPP 1 et 2) ADOU BANGA JULES D'ABENGOUROU ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0244 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU BELIER CHEF-LIEU TOUMODI

DRENET-FP YAMOOUSSOUKRO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire LOMOKANKRO (EPP 1 et 2) de Lomokankro Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :
GROUPE NANAN KOUASSI KPIN DE LOMOKANKRO (EPP 1 et 2) ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0243 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Préscolaire et Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU BELIER CHEF-LIEU TOUMODI

DRENET-FP YAMOOUSSOUKRO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire TAKI-SALEKRO (EPP 1, 2 et Préscolaire) de Tiébissou Sous-Préfecture, change de dénomination et devient : **GROUPE SCOLAIRE KOUADIO LACOSTE DE TAKI-SALEKRO** (EPP 1, 2 et Préscolaire) ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° F - 0 2 4 2 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020.

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU BELIER CHEF-LIEU TOUMODI

DRENET-FP YAMOOUSSOUKRO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire DOUIBO (EPP 1 et 2) de Tiébissou Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

GROUPE SCOLAIRE DE DOUIBO-KPATO (EPP 1 et 2) ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0241 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU WORODOUGOU CHEF-LIEU SEGUELA

DRENET-FP SEGUELA

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire DIARABANA (EPP 2 et 3) de Diarabana Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

GROUPE SCOLAIRE SEGBE FOFANA DE DIARABANA (EPP 2 et 3) ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DEL**C) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0240 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année 2020-2021

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU WORODOUGOU CHEF-LIEU SEGUELA

DRENET-FP SEGUELA

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) FORONA de Diarabana Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

EPP LAMA FOFANA DE FORONA ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



LE MINISTRE
Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0238 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination des établissements publics d'enseignement
Précolaire et Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU NAWA CHEF-LIEU SOUBRE

DRENET-FP SOUBRE

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Présoolaire Publique NABOUHI-CITE de Soubré Commune, change de dénomination et devient :

PRESCOLAIRE CI-ENERGIE DE NABOUHI CITE ;

Article 2 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) NABOUHI CITE de Soubré Commune, change de dénomination et devient :

EPP CI-ENERGIE DE NABOUHI CITE ;

Article 3 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



13 OCT. 2020

Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0237 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année 2020-2021

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DE SAN PERDO CHEF-LIEU SAN PEDRO

DRENET-FP SAN PEDRO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire BIDAKRO (EPP 1 et 2) de Gabiadji Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

GROUPE SCOLAIRE DE BIDA (EPP 1 et 2) ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



13 OCT. 2020

Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0236 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DE SAN PERDO CHEF-LIEU SAN PEDRO

DRENET-FP SAN PEDRO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) EXAT Djaweadji de Gabiadji Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :
EPP PHILIPPE YACE DE DJAWEADJI ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0235 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant **Régularisation** du changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement **Primaire** au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU GBÔKLE CHEF-LIEU SASSANDRA

DRENET-FP SASSANDRA

Article 1: au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire TIAZALE (EPP 1 et 2) de SAGO Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

GROUPE SCOLAIRE TAPPA MATHURIN DE TIAZALE (EPP 1 et 2) ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DEL**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DEL	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0234 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU BERE CHEF-LIEU MANKONO

DRENET-FP MANKONO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2019-2020**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) DAOUKRO d'Aboukaha de Bouandoukou Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

EPP D'ABOUKAHA ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0233 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU BERE CHEF-LIEU MANKONO

DRENET-FP MANKONO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) DIEMBE de Dianra Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

EPP AMADOU GON COULIBALY DE DIEMBE ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DEL**C) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



13 OCT. 2020

Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DEL	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0230 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année 2020-2021

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS) ;

Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;

Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;

Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;

Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;

Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;

Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU PORO CHEF-LIEU KORHOGO

DRENET-FP KORHOGO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP 2) de Karakoro Commune, change de dénomination et devient :

EPP 2 TAHOUELEKAHA DE KARAKORO ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DEL**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



13 OCT. 2020.

Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DEL	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0262 / MENETFP/DSPS DU 21 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Préscolaire et Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU PORO CHEF-LIEU KORHOGO

DRENET-FP KORHOGO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire KORHOGO SUD (EPP 1, 2 et Préscolaire) de Korhogo Commune, change de dénomination et devient : **GROUPE SCOLAIRE ACACIA DE KORHOGO** (EPP 1, 2 et Préscolaire) ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

21 OCT. 2020.



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

REGION DU HAMBOL CHEF-LIEU KATIOLA

DRENET-FP KATIOLA

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire PETIONARA (EPP 1 et 2) de Niakara Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

GROUPE SCOLAIRE SIRIKI KONE DE PETIONNARA (EPP 1 et 2) ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° - 0 2 2 7 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Préscolaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU HAMBOL CHEF-LIEU KATIOLA

DRENET-FP KATIOLA

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Préscolaire Publique DIOULABOUGOU de Katiola Commune, change de dénomination et devient :

PRESCOLAIRE DE KATIOLA SUD ;

Article 2 : **LE PRESCOLAIRE DE KATIOLA SUD** fait partie du Groupe Scolaire **KATIOLA SUD** (EPP SUD A et SUD B) ;

Article 3 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



13 OCT. 2020

Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0226 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année 2020-2021

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire FERKE DOUANE (EPP 1 et 2) de Ferké Commune, change de dénomination et devient :

GROUPE SCOLAIRE NOUHOUN DIALLO DE FERKE (EPP1 et 2) ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



13 OCT. 2020

Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

 **ARRETE N°** - 0 2 2 5 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DE L'IFFOU CHEF-LIEU DAOUKRO

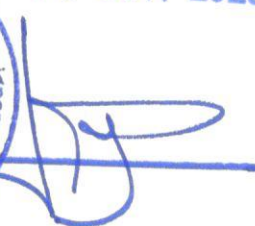
DRENET-FP DAOUKRO

Article 1: au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire PRIKRO (EPP 2 et 5) de Prikro Commune, change de dénomination et devient :

GROUPE SCOLAIRE TIEKOURA SAN DE PRIKRO (EPP 2 et 5) ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0224 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année 2020-2021

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DE L'IFFOU CHEF-LIEU DAOUKRO

DRENET-FP DAOUKRO

Article 1: au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) PRIKRO 1 de Prikro Commune, change de dénomination et devient :

EPP NANAN BOUDOUHO KPIN DE PRIKRO ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.


13 OCT. 2020
Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0223 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

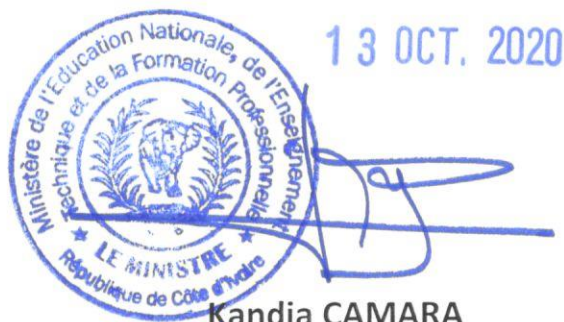
ARRETE :

REGION DE L'IFFOU CHEF-LIEU DAOUKRO

DRENET-FP DAOUKRO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) AKANANGBO d'AMONKOFFIKRO Sous-Préfecture, change de dénomination et devient : **EPP EKRA KOUASSI D'AKANANGBO** ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° F - 0 2 2 2 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

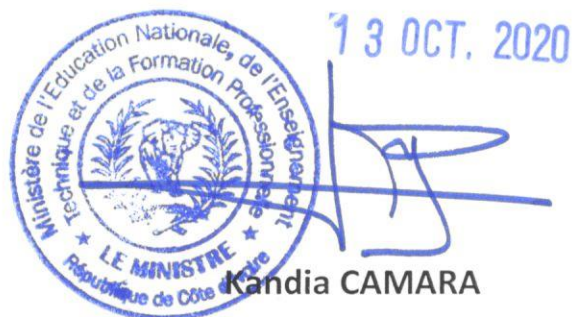
ARRETE :

REGION DE L'IFFOU CHEF-LIEU DAOUKRO

DRENET-FP DAOUKRO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) LINDOUKRO de Famienkro Sous-Préfecture, change de dénomination et devient : **EPP BLANCHARD DESPOIR DE LINDOUKRO** ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
CONSEIL REGIONAL	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N°  - 0 2 2 1 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année 2020-2021

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DE L'IFFOU CHEF-LIEU DAOUKRO

DRENET-FP DAOUKRO

Article 1: au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire (EPP 1 et 2) ALLOKO-KOFFIKRO d'Ananda Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :
GROUPE SCOLAIRE KOFFI KRA D'ALLOKOKRO-KOFFI ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0220 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination des établissements publics d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU LÔH-DJIBOUA CHEF-LIEU DIVO

DRENET-FP DIVO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) GAHOU-GNAGBOLILIE de Lakota Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

EPP ABDOULAYE KOUYATE DE GAHOU-GNAGBOLILIE ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



13 OCT. 2020

Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 1-0219 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination des établissements publics d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU LÔH-DJIBOUA CHEF-LIEU DIVO


DRENET-FP DIVO

Article 1: au titre de l'année scolaire **2020-2021**, le Groupe Scolaire (EPP 1, 2 et 3) GROGOUYA de Lakota Commerce, change de dénomination et devient :

GROUPE SCOLAIRE DIARRA GNADJA GERMAIN DE GROGOUYAO ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
MAIRIE	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0218 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année 2020-2021

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU LÔH-DJIBOUA CHEF-LIEU DIVO


DRENET-FP DIVO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) IPOU KOUADIOKRO de Zégo Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

EPP SOCAHI D'IPOUKOUADIOKRO ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0217 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU LÔH-DJIBOUA CHEF-LIEU DIVO

DRENET-FP DIVO

Article 1 : au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) GOBLEKO de Lauzoua Sous-Préfecture, change de dénomination et devient :

EPP JACQUES KONAN ASSAHORE DE GOBLEKO ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



13 OCT. 2020

Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
CONSEIL REGIONAL	1
PREFET DE REGION	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

ARRETE N° 0216 / MENETFP/DSPS DU 13 OCT. 2020

Portant changement de dénomination d'un établissement public d'enseignement
Primaire au titre de l'année **2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
(DSPS) ;

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions d'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

REGION DU LÔH-DJIBOUA CHEF-LIEU DIVO

DRENET-FP DIVO

Article 1: au titre de l'année scolaire **2020-2021**, l'Ecole Primaire Publique (EPP) KOKO EXTENTION de Guitry Commune, change de dénomination et devient :

EPP 2 YAO PATRICIA DE GUITRY ;

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DSPS**) ; le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**) ; le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**) ; le Directeur des Affaires Financières (**DAF**) ; le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**) ; le Directeur des Affaires Juridiques (**DAJ**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

13 OCT. 2020



Kandia CAMARA

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
MENETFP /DRH	1
MENETFP /DELIC	1
MENETFP /DCEP	1
MENETFP /DAF	1
MENETFP /DOB	1
MENETFP /DAJ	1
MENETFP /DREN	1
MI	1
MDA	1
PREFET DE REGION	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1